

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 17 mai 2018

Message no 5.3

Demande de crédit de CHF 200'000.00 pour de la mise en séparatif à l'Impasse de la Comba

Introduction

Dans le cadre du projet de constructions de 3 immeubles sur la parcelle 865 par la société Immomex, le réseau du système d'épuration aval devra être adapté. Les 8 immeubles existants situés sur la parcelle 864 sont actuellement raccordés à l'épuration via un système unitaire. Deux raccordements d'eaux claires (EC) sont prévus pour ainsi réaliser un système séparatif.

Descriptif des travaux

Il s'agit d'une part de raccorder les eaux claires des 8 immeubles existants de la société coopérative du Glaney (mise en mode séparatif) et d'autre part d'adapter le diamètre (de 200 à 300 mm) du collecteur des eaux claires afin d'absorber le raccordement futur des 3 immeubles de la parcelle 865.

Le collecteur unitaire (eaux mixtes, EM) existant sera utilisé pour reprendre les eaux usées.

Base légale

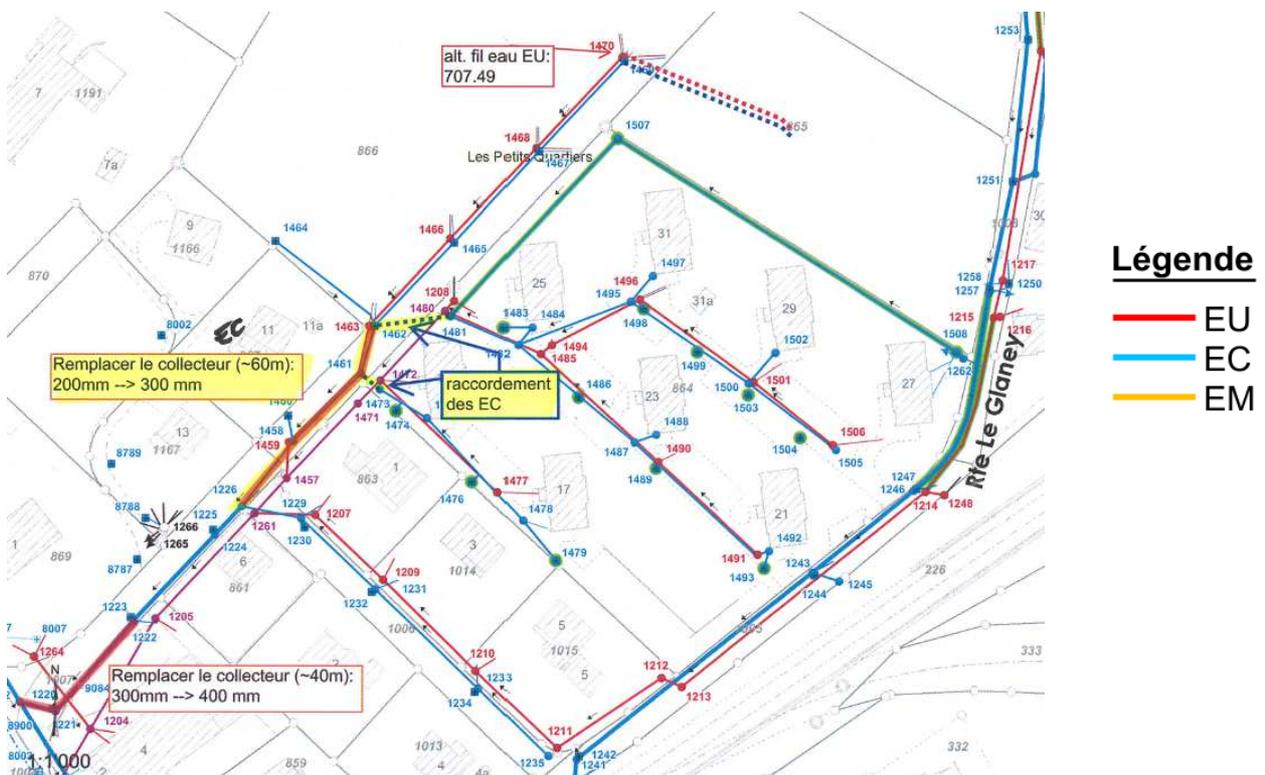
Notre règlement de 1999 sur l'évacuation et l'épuration des eaux détermine les principes de constructions de nos collecteurs (art. 8 à 12). Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) prévoit notamment la séparation des eaux polluées et non pollués afin de diminuer les frais de traitement des eaux par la station d'épuration (STEP).

Situation actuelle

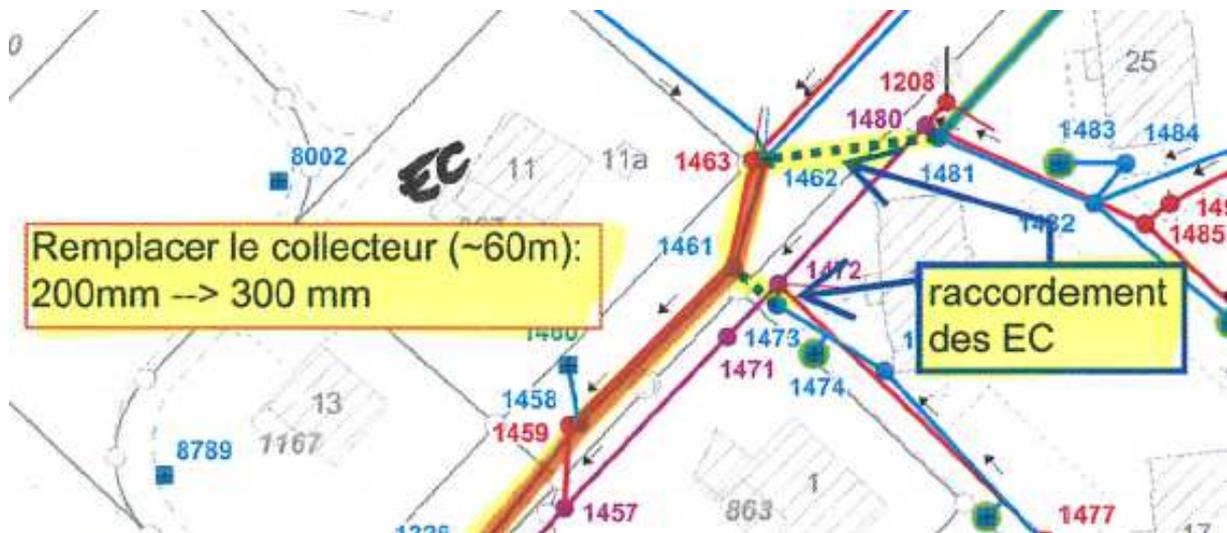
Le secteur jaune est en mode séparatif jusqu'en bordure de parcelle, puis en mode unitaire.



Situation projetée



Il convient dès lors de raccorder les eaux claires dans les collecteurs 1461 (2 immeubles) et 1462 (6 immeubles) en passant à travers la route de la Comba. Il convient aussi d'adapter le diamètre de la conduite afin de pouvoir absorber le surplus d'eaux claires à collecter consécutivement à la future construction des nouveaux immeubles sur la parcelle 865. Les eaux usées seront évacuées via le collecteur unitaire existant (en violet).



Les coûts ont été estimés par notre bureau d'ingénieurs conseil MGI. Ces ouvrages serviront à épurer correctement une large part du quartier de la Comba. Les travaux prévus permettront la mise en séparatif du secteur jusqu'au collecteur de l'AIMPGPS.

Il restera à vérifier que chaque parcelle a bien effectué sa mise en séparatif (contrôle des raccordements privés ; ex. parcelle 861, 862, 1013, etc). Un contrôle des débits sur les EU permettra également de vérifier s'il existe encore des eaux claires parasites après travaux.

Demande de crédit

Le crédit de CHF 200'000.00, prévu au poste N° 710.501.16 du budget d'investissements 2018, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Frais financiers

Amortissement	4 % de CHF 200'000.00	CHF 8'000.00
Intérêts	2 % de CHF 200'000.00	CHF 4'000.00
Charge financière annuelle		CHF 12'000.00

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 200'000.00 pour la mise en séparatif du quartier de l'Impasse de la Comba ainsi que son mode de financement.